

**COMMUNE DE VIAM**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 A 19H30**

*Présents* : SENEJOUX Philippe, PIGEROL Valérie, BEZEAUD Annie, BOURDARIAS Jean-Marc, MENAGER David, JARGOT Christophe

*Excusée* : Claudine FOURGNAUD qui donne procuration à Annie BEZEAUD

*Secrétaire de séance* : PIGEROL Valérie

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2021

**1 - Acquisition de matériel :**

Le conseil municipal après délibération décide de l'achat de :

- 1 meuleuse Bosch pro: 99.90 €
- 1 débroussailleuse STILH : 969 €
- 1 nettoyeur haute pression électrique : 399 €

**2 – Branchement électrique Auberge du Lac**

Une proposition de travaux de modification de branchement électrique de l'auberge de Viam par ENEDIS a été acceptée par la commune pour un montant de 900.72 €. Mais les travaux ne peuvent pas se faire avant Octobre, soit après les travaux de voirie. Compte tenu du fait que l'entreprise EUROVIA effectuera une partie des travaux, il est nécessaire de renégocier le devis d'ENEDIS afin de ne pas payer 2 fois la tranchée

Dans la mesure où les travaux de voirie dans Viam commencent fin Septembre, lors de la réunion préparatoire des travaux, du 1<sup>er</sup> septembre 2021, il a été convenu avec le Syndicat de la Diège de demander un devis à l'entreprise EUROVIA, pour effectuer la tranchée pour la construction d'un branchement souterrain triphasé vers l'auberge. Cette tranchée sera faite en même temps que les travaux de revêtement de la rue. A ce jour nous sommes en attente du devis

**3 – Aménagement de la plage**

6 fauteuils ou bancs ont été installés sur la plage au cours de la saison estivale.

Il est maintenant nécessaire de réfléchir à l'achat de jeux pour les enfants.

Le ponton d'amarrage des bateaux nécessite quelques travaux de réparation. David MENAGER verra avec les employés communaux les matériaux nécessaires à commander.

**4 - Tarifs et conditions d'occupation**

- **Salle polyvalente** : pas d'augmentation de prix pour 2021
  - Caution : 300 €
  - Forfait ménage : 60 €
- **Gite d'étape** : maximum 14 personnes
  - **Tarif chambre** : 18 € avec protections matelas et oreiller.
  - **Kit draps jetables + couverture** : 3 €
  - **Forfait ménage** : 80 € pour les 4 chambres, (groupes)
  - **Caution pour groupe sportif** : 1 000 €
- **Chambre sous tente** : 14 €/nuit taxes comprise

## **5 - Révision RIFSEEP**

La commune a créé une régie d'avance qui permet des achats que l'on peut régler par carte bancaire. Une comptabilité annexe est donc à tenir. La secrétaire de mairie accepte d'être nommée régisseur de la régie d'avances. De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'augmenter son indemnité RIFSEEP. Après délibération, le conseil municipal accepte l'augmentation du RIFSEEP. L'arrêté d'attribution sera modifié en ce sens.

## **6 – Adhésion PEC (Peuple et Culture)**

Au cours de la saison estivale l'association PEC a proposé des projections de films au sein de la commune et une autre est prévue en octobre.

Afin de continuer à bénéficier de ces projections, la commune devra adhérer à l'association PEC moyennant la somme de 25 €/an et chaque projection sera facturée 50 €.

## **7 – Inscription chemin de randonnée au PDIPR**

La commune de VIAM est porteuse du projet d'un itinéraire de 7,7 km au départ de Couignoux pour une randonnée familiale de découverte des paysages et des « villages » installés sur les communes de Viam et Bugeat. Un panneau donnant le plan de l'itinéraire et quelques informations sera réalisé par le conseil départemental si le projet est accepté en décembre 2021.

Le chemin validé par la commune de Viam pour l'inscription au PDIPR est le chemin rural de Couignoux au Monteil. Le conseil municipal émet un avis favorable.

## **8 – Exonération de taxe d'habitation**

Le conseil municipal renouvelle son accord à l'exonération de taxe d'habitation des locaux classés meublés de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **9 - questions diverses**

Il est décidé de voir le bâtiment 1288 à Condeau pour vérifier son état et éventuellement prendre les mesures nécessaires